

## Deux cités d'Asie mineure et le sanctuaire et la cité de Delphes

La cité de Delphes honore la cité de Sardes (*Choix d'inscriptions de Delphes*, n° 83), vers 213/2

*Il a plu à la cité de Delphes, avec le nombre de suffrages requis par la loi,  
attendu que Matrophanès fils de Ménécratès, venu dans notre cité en qualité de theopropos et  
d'ambassadeur envoyé par le peuple de Sardes, 3 demande le renouvellement des privilèges acquis, à  
Delphes, aux citoyens de Sardes depuis des temps anciens et fait valoir le dévouement unanime des  
citoyens de Sardes pour notre cité,*

*6 à la bonne fortune, plaise  
de décerner l'éloge au peuple de Sardes pour le dévouement qui est le sien envers les Delphiens ;*

*7 que soient acquis au peuple de Sardes la promantie qui lui a été conférée dès l'origine par la cité  
de Delphes, l'atélie, la proédrie et tous les autres privilèges accordés aux autres proxènes et évergètes ;*

*9 que, de plus, la cité de Delphes soit proxène de la cité de Sardes et — attendu que Matrophanès  
demande que l'on désigne quelqu'un pour accomplir le sacrifice en son nom, à cause du fait qu'il n'y a  
pas (à Delphes) de proxène des gens de Sardes, ces derniers s'étant trouvés pendant une longue période  
dans l'impossibilité de venir à l'oracle, pour les raisons qu'a exposées Matrophanès — que la cité accom-  
plisse pour lui le sacrifice.*

*14 Les Delphiens ont conféré à Matrophanès fils de Ménécratès, citoyen de Sardes, pour lui-même  
et ses descendants, la proxénie, la promantie, la proédrie, la prodikie, l'asylie, l'atélie, la dignité de théa-  
rodoque des Pythia et des Sôtéria et tous les autres privilèges accordés aux autres proxènes et évergètes.*

*17 Archonte : Anaxandridas.*

*Bouleutes : Hippôn, Mnasithéos, Nikias, Polyôn, Ateisidas.*

L'amphictionie reconnaît l'asylie d'Antioche des Chrysaoriens (Alabanda) (*Choix...*, n° 90), 201/0

*Dieux.*

*Archonte à Delphes : Philaitôlos, pylée d'automne.*

*Hiéromnémons, pour les Étoliens : Télésarchos Apiricos, Léôn de Naupacte, Stomios Machetieus,  
Théodôros d'Argos, Nicoboulos de Thèbes, Eurymachos de Thaumacoi, Doryménès d'Hypata, Théo-  
dôros Cottaëus, Lattamos de Boucation, Eudamos d'Arsinoé, Lamios d'Apollônia ; pour les Céphallé-  
niens : Oinanthios ; pour les Delphiens : Aristomachos, Callicratès ; pour les Athéniens : Aristoclès ;*

pour les Béotiens : Phoxos, Callicratès ; pour les Magnètes : Polémaïos ; pour les gens de Chios : Métrophànès ; secrétaire des hiéromnémons : Ménandros de Thaumacoi.

11 À la bonne fortune,

il a plu au koinon des Amphictions,

attendu que la cité des Antiochéens, de l'ethnos des Chrysaoriens, cité parente des Grecs, ayant envoyé des ambassadeurs à de nombreuses (cités), a obtenu tous les honneurs et privilèges possibles ; que Pausimachos, l'ambassadeur des Antiochéens, s'est comporté, dans ces cités, comme il le faut et d'une façon digne des Grecs ;

16 et qu'à présent, ayant reçu un oracle du dieu et se conformant à cet oracle, il s'est présenté devant notre Conseil et y a longuement exalté sa patrie, faisant valoir sa piété et sa valeur, 19 et que, de même, il a fait l'éloge du roi Antiochos, le bienfaiteur des Antiochéens, lui rendant grâces de ce qu'il sauvegarde chez les Antiochéens la démocratie et la paix, suivant ainsi la voie tracée par ses ancêtres ;

22 plaise (aux Amphictions)

de lui répondre que le koinon des Amphictions déclare la cité des Antiochéens et son territoire asyles et consacrés à Zeus Chrysaoreus et à Apollon Isotimos, qu'il décerne l'éloge au peuple des Antiochéens et au roi Antiochos, et qu'il honore l'un et l'autre d'une effigie de bronze de huit coudées pour toutes les raisons exposées ci-dessus ;

27 de faire ériger ces effigies dans le sanctuaire d'Apollon Pythien et de faire proclamer par la voix du héraut les honneurs décernés, lors des Pythia ;

28 (de lui répondre que) le koinon des Amphictions décerne l'éloge également à Pausimachos fils d'Iatroclès et l'honore d'une couronne d'or pour sa valeur et pour son zèle envers sa patrie : qu'un héraut proclame cet honneur dans sa patrie, en même temps que Pausimachos y présentera sa couronne des Sôtéria ;

32 et, afin que subsiste de tout cela un monument éternel, de transcrire le présent décret sur la base (de la statue) du roi Antiochos dans le sanctuaire d'Apollon Pythien et d'expédier aux Antiochéens (le décret) après l'avoir scellé du sceau commun des Amphictions.